

Procès-verbal du Conseil d'administration Séance du 7 avril 2008

Etaient présents ou représentés : M. BAUDORRE, M. BEYLOT, M. BRUN, M. GOZE, M. PORTINE, M. RIBEYRE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DINCLAUX, M. ERTLE, M. HOYAUX, M. LOQUAY, M. PEBARTHE, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, Mme SANGUIRGO, M. FRANCOIS, M. GILLET, M. GIRON, M. REY, Mlle VAILLANT, M. HOUDEBERT, M. BOULANGER, M. CASTEX, M. CHUPIN, M. DELMOLY, M. PABOEUF, M. REIFFERS, M. SIRE.

Le Président ouvre la séance à 16 H 15 en accueillant les personnalités extérieures qui ont été désignées lors du précédent conseil.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité moins une abstention le procès-verbal de la séance du 25 mars 2008.

Le Président indique que le conseil est réuni aujourd'hui avec un seul point à l'ordre du jour. Conformément aux dispositions transitoires prévues dans la loi LRU, le conseil doit se prononcer sur le maintien en fonction du Président jusqu'au terme de son mandat, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 2009.

Le Président rappelle qu'il ne s'est pas impliqué dans la campagne électorale et qu'il n'a pas souhaité être candidat. Il a été élu dès le premier tour à une large majorité, il y a quatre ans, pour un mandat de cinq ans. La mise en place de la loi le conduit à demander au conseil son maintien en fonction pour terminer son mandat, étant donné qu'il ne souhaite pas renouveler sa candidature au-delà.

Le bilan de ces quatre années de présidence est loin d'être négligeable. Quatre axes peuvent être particulièrement soulignés : la nécessaire modernisation des structures et des moyens de fonctionnement, une plus grande ouverture vers la Région et le monde socioprofessionnel mais aussi en direction des autres universités bordelaises, l'ouverture sur le monde et une conception humaniste et consensuelle des relations entre les différents acteurs de l'université.

Le Président énumère les grands chantiers qu'il a conduits : la mise en place du LMD, l'application de la LOLF, la préparation et la signature du Contrat Quadriennal en cours, la participation à l'élaboration du contrat de projet État/Région, qui prévoit notamment la construction d'une Maison Internationale des Langues et des Cultures, et la poursuite du schéma d'aménagement du campus. Ces projets de construction ont été rendus possibles par le soutien du Conseil Régional et de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Le Président rappelle également son implication dans la création du PRES dont il a été élu Président en janvier dernier, présidence qu'il ne pourra assumer que dans la mesure où il est validé aujourd'hui par le conseil. Enfin, le Président a mis en route une

importante réforme des structures et du fonctionnement de l'université, validée à une large majorité en octobre dernier, et dont il convient d'accompagner l'installation. Au cours de ces quatre années, il a également développé la vie étudiante en donnant une vraie place au vice-président étudiant ; il a permis le développement d'une politique de ressources humaines traduite par une augmentation significative des promotions et des titularisations de nombreux collègues. Il a ouvert l'université sur le monde, notamment en direction des pays émergents : le Brésil, l'Inde ou la Chine.

Il a également affronté la gestion de deux crises sociales importantes, celle du CPE et celle de la loi LRU. Grâce à l'appui de nombreux collègues, ces crises ont pu être gérées sans traumatisme pour l'université.

Le bilan présenté par le Président est aussi celui d'une équipe et d'un grand nombre de personnes qui siègent aujourd'hui au conseil. En effet, toutes ces mesures ont été votées à une large majorité par le précédent conseil où siégeaient déjà les représentants des deux listes aujourd'hui en présence.

Le Président indique qu'il demande son maintien en exercice afin de pouvoir mener à bien un certain nombre de projets qui ne sont pas terminés : il faut poursuivre la construction du PRES, dans une phase critique avec en perspective l'opération gouvernementale « 10 Campus » qui peut amener des crédits massifs sur les sites qui auront été retenus après appel à candidature. La lettre d'intention doit être envoyée pour le 30 avril ; elle est actuellement en cours de rédaction au sein du bureau du PRES. Dans ce projet, il milite pour l'inscription d'un Institut international et interuniversitaire des sciences humaines et sociales, d'un centre européen de documentation et de conférences dans le domaine des arts sur le site de Bordeaux Sainte-Croix Renaudel, projet qui a le soutien de la mairie de Bordeaux. Dans ce cadre-là, il est tout à fait important que Bordeaux 3 puisse assurer pleinement la présidence du PRES.

Les mois qui viennent sont également cruciaux pour la mise en place de la loi LRU. Il faut mettre en place les mesures destinées à éviter toute dérive autocratique au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes. Il souhaite inscrire ces mesures dans les statuts et le règlement intérieur de l'université. La mise en place de la réforme de nos structures et de notre fonctionnement doit être poursuivie avec prudence et fermeté en mettant l'accent particulièrement sur l'accompagnement des personnels et la réorganisation spatiale. Cette réforme ne peut être repoussée. En effet, le PRES va évoluer tôt ou tard vers la fusion des universités. À ce moment-là, il ne subsistera sur le site bordelais que 12 à 15 UFR. Il faut s'y préparer dès maintenant.

Le Président souligne que, compte tenu de la situation inédite du conseil, il s'efforcera de dégager une majorité de travail durable afin de permettre que l'élection du nouveau Président et de son équipe ait lieu sans tension.

Si son maintien en fonction n'était pas voté, cela mettrait en péril le fonctionnement de l'université en retardant des dossiers urgents comme le calendrier des examens ou la préparation de la rentrée 2008.

Les collègues qui ont appelé à ne pas voter son maintien ont précisé que ce n'était pas pour des raisons personnelles qu'ils demandaient cette invalidation mais parce qu'ils souhaitaient une autre forme de gouvernance. Le Président rappelle qu'il a toujours veillé à ce que les pratiques démocratiques soient mises en place, qu'il a favorisé le travail en équipe et donné le plus de transparence possible aux dossiers présentés. Il tient cependant à ajouter qu'il n'y a qu'un Président et qu'il est seul détenteur de l'autorité. Il incarne l'université à l'intérieur comme à l'extérieur et est responsable devant le Conseil d'Administration, seule instance de décision. Il comprend les ambitions légitimes qui s'expriment mais estime qu'il ne faut pas de précipitation et que la gestion de l'université nécessite un apprentissage. C'est la raison pour laquelle il propose cette formule de cogestion dans l'intérêt de l'université et c'est pour cela qu'il demande au conseil de valider son maintien en fonction.

M. FRANCOIS indique que cette disposition de la loi LRU est la seule qui va à l'encontre du pouvoir du Président. Il redit son opposition à cette loi qui augmente le pouvoir du Président et restreint celui des conseils. Il n'accepte pas non plus l'investissement du Président dans le PRES qui est une institution concurrentielle à l'université. Il souhaite une autre université, c'est également ce qu'ont souhaité tous ceux qui ont participé au mouvement contre la loi LRU mais le Président ne s'est pas associé à cette démarche. Pour toutes ces raisons, il ne votera pas le maintien en fonction du Président.

M. GIRON prend la parole au nom des représentants étudiants de l'ARB3, de la Cé et d'Oxygène. Il indique que ces trois représentants ne voteront pas le maintien en fonction du Président. Cette décision a été mûrement et sereinement réfléchi. Le bilan présenté par le Président n'est pas aussi bon qu'il veut bien le dire. Le LMD a été mis en place de façon précipitée et les étudiants ne s'y retrouvent pas. La gestion de l'université est administrative mais laisse peu de place à la pédagogie. Il n'y a pas de concertation. Les conseils ne fonctionnent pas bien, les documents sont distribués en séance et il n'est donc pas possible de débattre. Il existe une nébuleuse de projets thématiques similaires sans coordination. Le PRES doit être un outil au service de tous les doctorants et pas simplement au service de Bordeaux 3. La réforme des structures a été imposée sans concertation, même s'il y a eu une multitude de réunions. Après quatre ans de cette gouvernance, on peut s'interroger sur Bordeaux 3, son fonctionnement et son avenir.

Mlle VAILLANT indique, au nom de l'UNEF, qu'elle votera le maintien en fonction du Président car c'est la seule manière d'assurer la stabilité nécessaire aux étudiants sur un certain nombre de dossiers importants et urgents : le calendrier, la rentrée, les examens et le projet « 10 Campus ».

M. POLI rappelle, au nom des trois collègues représentant les personnels IATOS, que les résultats des élections ont donné une égalité totale en sièges entre les deux listes des enseignants-chercheurs au Conseil d'Administration : Montaigne 2012 sept sièges et PAR sept sièges, un siège par organisation syndicale BIATOS (3) et un siège par organisation étudiante (5).

Plus généralement, les élections dans le corps des enseignants-chercheurs ont donné la majorité en voix et en sièges à la liste PAR.

La liste PAR a toujours annoncé sa volonté, avant même les élections du 19 février, de ne pas maintenir le Président en fonction. Une partie de la liste Montaigne 2012, au lendemain de ces élections, a demandé sa démission. Le Président a rencontré, à sa demande, les trois élus BIATOS au Conseil d'Administration avec leurs organisations syndicales. Un débat s'est instauré sur la future majorité et sur la vision de l'avenir de notre université. À la suite de ces rencontres, chaque organisation syndicale s'est prononcée contre le maintien en fonction du Président. Cette position commune a conduit les élus IATOS, en intersyndicale et en association avec trois organisations étudiantes – ARB3, la Cé et Oxygène –, à adresser aux personnalités extérieures un courrier dans lequel ils expliquent et annoncent leur vote de ce jour.

M. RIBEYRE indique qu'il apporte son soutien au Président, en son nom et au nom des personnels de l'EGID. Il ne faut pas de changement brutal dans la direction. Le bilan présenté n'est pas parfait mais très satisfaisant. L'université s'est engagée dans une démarche de développement durable et il faut que ce projet puisse aller plus loin.

Mme RIGAL-CELLARD apporte également son soutien au Président. Le bilan de ces quatre dernières années n'est pas aussi déplorable qu'on veut bien le faire croire. Beaucoup de choses ont changé et beaucoup plus vite que dans la plupart des universités comparables. Le Président a été élu pour cinq ans et il convient de lui laisser terminer son mandat et mener à bien les projets prévus.

M. CHUPIN rappelle qu'il est une personnalité extérieure dans les conseils depuis plusieurs années. Il a assisté à toutes les réunions et à de nombreux travaux de commissions et il peut témoigner qu'à chaque fois il y a eu des débats importants et fructueux qui ont permis d'amender les textes proposés. Il y a une évolution considérable dans l'université et une prise de conscience qui lui a permis de s'ouvrir vers l'extérieur, notamment en direction des PME/PMI.

M. PABOEUF souligne que la situation des personnalités extérieures est particulière dans cette phase transitoire de la loi. En effet, on leur demande aujourd'hui de se prononcer sur le maintien en fonction d'un Président alors qu'elles n'auront pas ensuite à participer à l'élection des Présidents. Ce ne sont pas les personnalités extérieures qui ont le plus de légitimité. C'est une phase transitoire pendant laquelle la loi est confrontée à la réalité du terrain. L'exercice demande une claire lucidité quant aux enjeux. Il remercie le Président de la présentation de son bilan et de ses nouvelles orientations. S'il accepte de siéger au sein du Conseil d'Administration, c'est par intérêt pour l'institution, pour sa stabilité et son intégration au sein du PRES. Il faut identifier tous les risques posés par la non validation du Président. À cet égard, il cite notamment l'évolution du projet « 10 campus ». Même si on peut regretter le mode de financement de ces projets, il faut absolument participer à l'appel à candidature. Il aimerait donc connaître la situation exacte par rapport au PRES et à la présidence exercée par Bordeaux 3. Il estime que dans cette période de transition, il est important de se donner le temps et d'appréhender tous les enjeux avant de se décider individuellement en pleine responsabilité.

M. BRUN indique que le conseil est réuni aujourd'hui conformément à l'article 43 de la loi LRU qui prévoit, après les élections aux trois conseils et la désignation des membres extérieurs, que « *le nouveau Conseil d'Administration délibère sur le maintien en exercice (du Président) desdits Présidents* ». La procédure à laquelle on est aujourd'hui confronté est donc parfaitement normale et fidèle à la lettre et à l'esprit de ladite loi. La position qu'il défend ici, et qui est celle de l'ensemble des sept élus des listes Pour une Autre Représentativité (PAR), a toujours été claire, argumentée, et cohérente. Ils sont opposés au maintien du Président en exercice et souhaitent qu'une autre gouvernance se mette en place et qu'une politique d'établissement puisse être élaborée par une équipe nouvelle répondant aux vœux d'une majorité de collègues. La logique de l'équipe présidentielle, qui prévalait déjà avec la loi de 1984 et que renforce la loi LRU de 2007, impose en effet que soit installée, dès après les élections, une équipe soudée et solidaire. Si le Président actuel devait être maintenu encore une année pour terminer son mandat de cinq ans, l'installation d'une nouvelle équipe, qui devra rapidement prendre des décisions quant à la réforme interne et au plan Campus, risquerait d'être perturbée par d'éventuelles tensions à la tête de l'exécutif. De plus, compte tenu des larges pouvoirs qui sont désormais accordés aux Présidents par la loi (droit de veto sur les recrutements, nomination des comités de sélection...), il n'est pas possible de laisser au seul bon vouloir du Président actuellement en exercice la mise en œuvre des engagements, approuvés par plus de 57 % des collègues enseignants. Sans avoir été au centre des préoccupations durant la campagne électorale qui a été menée par la liste PAR, l'attitude sur le non maintien du Président a été clairement expliquée et il croit, là encore, avoir sur ce point l'appui d'une majorité de collègues. Il rappelle avoir dit, et il le redit aujourd'hui, que la liste PAR n'est mue par aucun ressentiment individuel. Ne pas voter le maintien du Président actuel ne relève pas d'une mise en cause de sa personne. Mais il s'agit de critiquer le mode de gouvernance qui fut celui des années passées : politique clientéliste dans l'attribution des postes et des promotions, cheminement occulte de la prise de décision, constitution de majorités volatiles sur la base de tractations individuelles ont à ce point été des pratiques récurrentes qu'il paraît contraire à l'intérêt collectif de les voir se poursuivre une année de plus. Sans doute les habitudes universitaires sont-elles à ce point prégnantes qu'elles ont interdit aux uns et aux autres de dénoncer cette pratique du pouvoir autrement que mezzo voce, sans jamais la mettre sur la place publique de crainte de voir se déchaîner sur notre université les sarcasmes des uns et des autres, voire par crainte de représailles réelles ou imaginaires. Les élections du mois de février à Bordeaux 3 ont donné l'occasion de dénoncer ce mode de gouvernance et, sur ce point aussi, il pense avoir été compris et suivi. Mais aujourd'hui, alors que le Président demande, selon les termes de la loi, la poursuite de son mandat, il estime de son devoir et de celui de ses colistiers d'exposer, devant l'ensemble du Conseil d'Administration, et en particulier

aux personnalités extérieures qui n'ont pu suivre directement la campagne, cette analyse, qui n'est pas le produit de la pensée d'un groupuscule, mais celle, majoritairement partagée, de la communauté universitaire. Non seulement ils ne voteront pas le maintien du Président, mais si celui-ci devait être finalement maintenu aujourd'hui, ils ne participeraient pas à l'exécutif de l'université. La force de leurs convictions sur la manière dont doit être gouvernée une université, la clarté de leurs engagements pris devant la communauté universitaire de Bordeaux 3 leur dictent une conduite qui n'est ni sectaire, ni manichéenne mais qui se veut à la fois honnête, respectueuse des électeurs et gage d'efficacité future. Le Président a donc tort de dire et redire qu'il s'appuiera, s'il était maintenu, sur des élus des listes PAR, majoritaires dans les collèges enseignants, car la réponse de chacun d'entre eux sera toujours négative.

Quant à la situation actuelle, il ne pense pas, comme le Président le fait abusivement, que l'on puisse parler de crise. Peut-on en effet évoquer une situation voulue par la loi comme une crise institutionnelle ? Peut-on parler, comme le Président l'a fait, de « coup d'Etat » ou de « coup de force » pour qualifier l'hypothèse de son non maintien alors qu'il ne s'agit que d'une disposition prévue par la loi elle-même ? Si crise il y a, si les personnels vivent péniblement cette situation transitoire, notamment parce que certaines décisions urgentes ne peuvent être prises et parce que la préparation de la prochaine année universitaire ne saurait souffrir d'être trop longtemps reportée, le Président en est largement responsable. En effet, alors que les élections aux trois conseils ont eu lieu il y a sept semaines déjà, presque jour pour jour, plutôt que d'accélérer la tenue des réunions du Conseil d'Administration, il a donné l'impression de retarder le mouvement au mépris de l'intérêt général.

Dans ces conditions, l'idée qu'une crise serait ajoutée à la crise si le Président n'était pas maintenu en fonction prend la forme d'une vaine tentative de faire peur aux personnels et plus encore aux personnalités extérieures. Il faut ici les rassurer. Si le Président n'est pas maintenu, un administrateur provisoire prendra tout logiquement sa place comme cela s'est déjà produit de multiples fois dans l'histoire de l'Université française, y compris à Bordeaux 3, à charge pour lui de régler les affaires courantes et de veiller à l'élection du nouveau Président. Une majorité se mettra naturellement en place et, quelle que soit l'équipe qui l'emporte, elle n'aura aucune animosité vis-à-vis de l'autre parce qu'il n'y a aucun ressentiment les uns envers les autres et que tous partagent le sens du service public. Le nouveau Président devra mettre en place une nouvelle façon de gouverner qui prenne en compte, réellement et durablement, les avis de tous, en particulier ceux des personnels BIATOSS et les étudiants, qui participeront à la création de cette nouvelle majorité. Non, ce ne sera pas la guerre à Bordeaux 3. Tout nous porte à croire au contraire que les relations seront pacifiées et qu'une nouvelle manière de gouverner pourra se mettre en place. En réalité, ce serait du maintien du Président que viendrait la véritable crise : avec qui dirigera-t-il l'Université ? Les sept représentants de la liste PAR, dont M. BRUN est ici le porte-parole, ont dit et redisent publiquement qu'ils ne participeront pas à cet exécutif. La totalité des représentants BIATOS, une majorité de représentants étudiants ont publiquement annoncé qu'ils se prononceraient contre le maintien du Président. Des élus de la liste MONTAIGNE 2012 ont publiquement fait état, par lettre ouverte du 21 février dernier, de leur souhait de le voir démissionner en écrivant, qu'il leur paraissait souhaitable « que le Président SINGARAVÉLOU se retire sans demander sa validation afin que le Conseil d'Administration réduit à ses 22 élus puisse procéder le plus rapidement possible à l'élection du futur Président ». Cette urgence n'a fait que s'accroître depuis cette date. En faisant ces remarques, il pense particulièrement aux personnalités extérieures qui ont été placées dans une position très inconfortable et qui découvrent sans doute, au fil des propos, la réalité de la situation actuelle. Ils ont un rôle essentiel à jouer au sein du Conseil d'Administration. En temps normal, ils aident par leur présence, par leurs conseils et par leurs remarques à l'ouverture des universités sur le monde social et professionnel et Bordeaux 3 en a particulièrement besoin. Ne pas voter le maintien du Président est donc le premier acte de la naissance d'une majorité nouvelle, en accord avec un très large soutien des personnels enseignants, des personnels administratifs et des étudiants. En effet, si le Président était maintenu, ce ne pourrait être qu'avec le soutien massif des membres extérieurs plus quelques ralliements obtenus à l'issue de tractations ininterrompues depuis quelques semaines, et sa voix personnelle qui compte double en cas d'égalité. Mais alors, si son maintien était voté, le Président ne pourrait se prévaloir d'une majorité de gouvernement. La vérité est que, si le Président était maintenu, il n'en sera pas moins minoritaire au sein des élus de l'université. Il n'y aurait pas là la

situation sereine et apaisée que le Président appelle de ses vœux et le contexte favorable à l'émergence d'une nouvelle équipe pour le remplacer le moment venu. Il s'agirait plutôt de l'organisation d'une crise institutionnelle.

M. BRUN souligne que le Président prétend que son non maintien à la présidence de Bordeaux 3, en le privant subséquentement de la présidence du PRES, représenterait un grand malheur pour Bordeaux 3. C'est une menace, ce n'est pas un argument. Ou pire : cela suggère une interprétation maladroite et dangereuse des objectifs et du fonctionnement des Pôles Régionaux d'Enseignement Supérieur. Cette position semble signifier que, dans l'esprit du Président, le Président du PRES peut favoriser indûment sa propre université au détriment des autres et que, durant les années précédentes, Bordeaux 3 aurait été dépouillée d'avantages que le Président espère récupérer à la tête du PRES. Il s'agirait là d'une curieuse application du regroupement des forces. La présidence tournante, qui viendra en son temps à Bordeaux 3, certes honorifique, offre à son détenteur plus de devoirs que de droits – sinon de représenter le pôle Bordeaux Université un peu partout en France, en Europe et dans le monde. Il considère donc l'argument de la présidence du PRES comme nul et non avvenu pour la conduite, par exemple, des projets du site de Bordeaux pour le plan Campus décidé par le gouvernement. Les projets actuellement en phase d'élaboration, qui seront portés par le PRES, sont avant tout l'émanation de ce qui se fait dans chacune des universités de Bordeaux – et tout le monde y travaille, en élaborant dès maintenant ce que pourraient être les propositions pour Bordeaux 3, qui doivent être déposées le 30 avril. Voici la position défendue par la liste PAR. Elle ne se veut ni agressive, ni revancharde. Elle est le fruit d'une analyse de la situation de l'université, analyse défendue lors de la campagne électorale, qui a été ratifiée par le résultat obtenu le 19 février dans les collèges enseignants et que la liste PAR continue plus que jamais à considérer comme pertinente. Le Président a été élu en 2004 par un collège électoral lui-même élu en 2001. Cette légitimité dont il se prévaut, déjà entamée par les élections aux trois Conseils de 2005, a été largement érodée par celles du mois de février 2008 qui ont fait apparaître une nouvelle légitimité dont les membres de la liste PAR sont les représentants. Pour toutes ces raisons, il appelle donc à voter contre son maintien. Tous, enseignants-chercheurs, BIATOSS, étudiants, personnalités extérieures, en s'exprimant ainsi, peuvent ouvrir la voie à de nouvelles élections à la présidence, qui permettront de respecter la volonté des électeurs et d'assurer au futur Président, quel qu'il soit, la stabilité, la cohérence et l'efficacité dans l'exercice de ses responsabilités.

M. BAUDORRE indique qu'après de nombreux débats avec les élus de la liste Montaigne 2012 et des collègues, il a été décidé que chacun se prononcerait sur le maintien en exercice du Président en toute liberté et en toute indépendance. La loi, dans ses mesures transitoires, prévoit que le Président peut aller au terme de son mandat et ne donne pas au Conseil d'Administration le pouvoir de faire une motion de censure mais d'examiner les conditions de fonctionnement de l'université. Tout au long de la campagne, la liste Montaigne 2012 a rappelé que cette question n'était pas l'enjeu principal des élections. L'enjeu principal, c'est le projet pour les quatre ans qui viennent et notre capacité à affronter les grands défis qui nous attendent : la lutte contre l'échec en premier cycle, l'insertion professionnelle de nos étudiants, la recherche en sciences humaines et sociales et le développement du PRES.

Pour faire face à ces grands défis, il nous faut retrouver au plus vite la cohésion. Il tient à dire, à titre personnel, que pendant trois ans il a travaillé avec le Président. Ils ont pu avoir parfois des divergences d'appréciation sur la manière de traiter les dossiers mais cette diversité est une richesse. Il salue le travail de l'équipe qui l'a entouré et indique qu'il a pu s'appuyer sur des cadres administratifs de haut niveau qui ont de grandes compétences professionnelles et des exigences intellectuelles très élevées. Avec l'appui du Président, il a pu mettre en œuvre une politique déterminée, volontariste et résolument tournée vers l'avenir qui, bien entendu, peut-être aujourd'hui jugée négativement. Le paysage bordelais universitaire va être profondément modifié dans les années qui viennent, certainement jusqu'à la fusion des universités. Et c'est dans ce cadre-là qu'il faut penser la modernisation de nos structures. Chacun peut mesurer le chemin parcouru depuis trois ans.

M. BAUDORRE rappelle qu'il a traversé aux côtés du Président deux crises difficiles, très dures et qui ont été réglées d'une manière plus qu'honorable grâce à une très forte solidarité. Il estime qu'aujourd'hui ne pas valider le Président serait en contradiction avec la loyauté dont il a toujours fait preuve. Il est profondément convaincu que le Président doit être le Président du PRES afin de faire avancer, au sein de cette institution, la place de Bordeaux 3. Plus que jamais, l'université a besoin de cohésion.

M. BOULANGER redit son attachement à Bordeaux 3 et sa joie de se retrouver à nouveau au sein de son Conseil d'Administration. Pour autant les modalités de la loi ont changé et placent les personnalités extérieures dans une situation inconfortable. Il rappelle qu'il avait eu l'occasion, lors du débat organisé par le Président, de dire ses craintes sur cette loi. Les personnalités extérieures deviennent désormais attachées au Président qui les a nommées. Cela est de nature à jeter la suspicion sur leur vote. Le rôle des personnalités extérieures est particulièrement ambigu puisqu'elles n'auront pas à se prononcer en cas d'élection d'un nouveau Président. En revanche elles participeront à l'élection des vice-présidents et à cette sorte de référendum qui doit déterminer le maintien en fonction du Président actuel. Tout cela ne lui semble pas sain. C'est la communauté enseignante qui doit former la colonne vertébrale de l'université et non les personnalités extérieures. Il avait espéré qu'une solution se dégagerait au sein du conseil afin d'éviter la situation actuelle. La question de la présidence du PRES lui semble une question essentielle et de nature à éclairer son vote. Il appelle de ses vœux une grande université bordelaise en lien avec le grand Bordeaux. Il avoue n'avoir toujours pas réussi à comprendre si la présidence du PRES est liée à la fonction ou à la personne du Président. Il souhaiterait des réponses claires à ce sujet.

M. BAUDORRE rappelle que le choix a été fait par le PRES d'une présidence tournante d'une année, c'est-à-dire d'une présidence collégiale. Cette présidence tournante doit se faire à l'ancienneté des Présidents en exercice. Lorsque tout cela a été mis en place, la loi LRU n'existait pas. Cette présidence tournante constitue une première phase dans le fonctionnement du PRES ; à terme on voit bien qu'elle n'est pas viable. Le Président SINGARAVÉLOU a été élu Président du PRES par le Conseil d'Administration en janvier 2008, sous réserve de sa validation comme Président de l'université de Bordeaux 3. Dans l'hypothèse où il ne serait pas validé, la présidence du PRES devrait revenir au Président le plus ancien, élu ou validé. En l'occurrence, il s'agirait du Président de Bordeaux 1 M. BOUDOU.

M. BRUN confirme qu'il est d'accord sur le fond avec ce qui vient d'être dit par M. BAUDORRE. Mais il indique qu'il a pris des contacts avec le bureau du PRES et que toute cette situation sera discutée à l'intérieur du Conseil d'Administration du PRES. Le fait de savoir si c'est la personne ou la fonction qui est concernée, est au cœur des débats. De la même manière, il faut s'interroger pour savoir si la présidence du PRES accorde à l'université qui la détient des avantages particuliers. La présidence du PRES va-t-elle être la solution à tous les problèmes de Bordeaux 3 ? Il est évident que non. La présidence du PRES est un élément important mais ce n'est pas l'élément central de l'année à venir. Il faut être présent à l'intérieur du PRES, c'est cela l'essentiel.

Le Président indique que l'on peut toujours penser que ce qui se passe à l'intérieur de l'université est essentiel et c'est vrai. C'est la raison pour laquelle il a lancé ce programme de réforme interne. Mais dans le même temps, l'université doit s'ouvrir sur le monde, et le PRES est vital pour Bordeaux 3. À l'intérieur du PRES, on est confronté à d'autres disciplines ; les collaborations dans le collège des écoles doctorales ont permis aux sciences humaines et sociales de devenir une force de proposition. Rater l'aventure du PRES, c'est très grave. Il s'agit d'une étape capitale pour notre institution. La présidence tournante a toujours été vue comme un passage obligé mais provisoire. Mais ce processus ne pourra prendre fin que lorsque chacune des universités aura exercé cette présidence. Cela leur permettra de mieux s'investir au sein du PRES. Le Président du PRES ne doit évidemment pas privilégier exclusivement son université. Mais il doit être vigilant, conscient des dossiers qui passent. Personne ne peut nier, qu'à l'intérieur du PRES, il existe un déséquilibre entre

les deux universités scientifiques Bordeaux 1 et Bordeaux 2 et les deux autres universités de sciences humaines et sociales Bordeaux 3 et Bordeaux 4. Si Bordeaux 3 assure la présidence du PRES, à son tour, cela permet de mieux assumer ce déséquilibre.

M. PEBARTHE s'étonne que la question du PRES pèse aussi lourd dans les débats et se substitue à la légitimité du Conseil d'Administration de Bordeaux 3 qui est le seul concerné. La vraie question qui doit être posée est de savoir si les conditions du maintien en fonction du Président sont remplies et si celui-ci peut disposer d'une majorité stable et durable au sein du Conseil d'Administration. C'est cette réponse qui doit éclairer la décision des personnalités extérieures. En effet, en l'état de la situation, ce sont les personnalités extérieures qui vont faire cette majorité. 14 des 22 membres élus du conseil ont exprimé clairement leur volonté de ne pas maintenir en fonction le Président. Pour les élus de la liste PAR, cette volonté était connue dès le mois de décembre. Les 57 % d'électeurs qui ont fait confiance à la liste PAR connaissaient cette position. Les personnels IATOS et quatre étudiants sur cinq ont rejoint cette position.

Le Président ne peut s'affranchir de cet état de fait. L'efficacité réside dans le respect de la démocratie. Le rejet du maintien en fonction du Président est une décision difficile à prendre mais qui représentera la première étape d'une majorité à construire.

Le Président invite les membres du conseil à procéder au vote qui a lieu à bulletin secret avec un isolement.

Après dépouillement, le résultat du vote est le suivant :

<i>Inscrits</i>	<i>31</i>
<i>Votants</i>	<i>31</i>
<i>Pour le maintien en fonction du Président</i>	<i>14 voix</i>
<i>Contre le maintien en fonction du Président</i>	<i>14 voix</i>
<i>Bulletins blancs</i>	<i>3</i>

Conformément à l'article L 712-3 du code de l'Education, qui stipule qu'en cas de partage égal des voix le Président a voix prépondérante, le Conseil d'Administration se prononce pour le maintien en fonction du Président.

Le Président clôt la séance à 18 H 30.

Le Président,

SINGARAVÉLOU